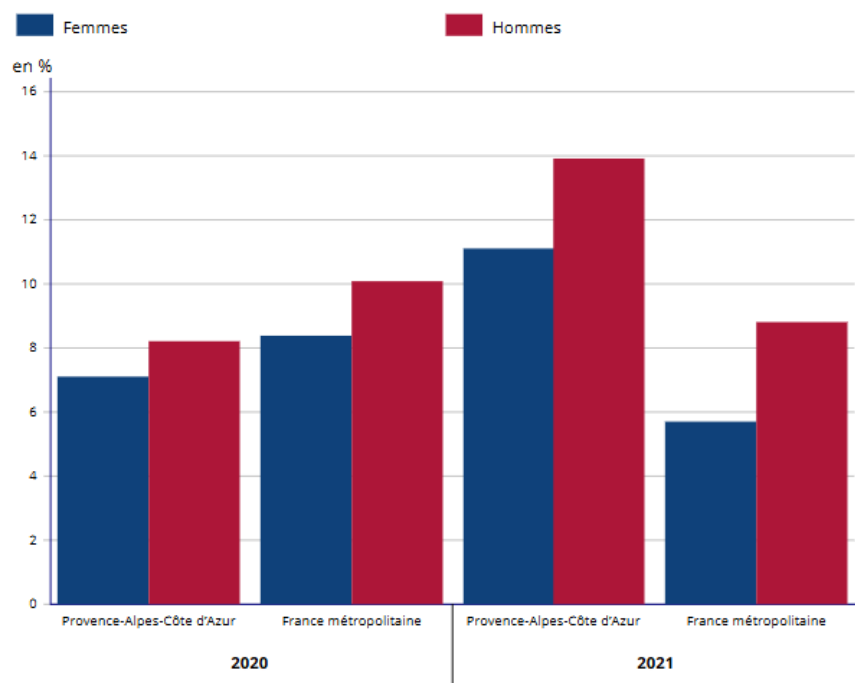


## Crise sanitaire : des conditions de vie plus dégradées pour les femmes

Depuis mars 2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 influe sur le nombre total des décès (toutes causes confondues). Le nombre de décès de femmes a ainsi augmenté significativement (29 700 en 2021 et 28 600 en 2020, après 26 700 en 2019). La hausse du nombre de décès par rapport à 2019 est toutefois moindre pour les femmes que pour les hommes, en particulier pour les plus âgés. Ainsi, entre 2019 et 2020, le nombre de décès a augmenté de 7,1 % chez les femmes et de 8,2 % chez les hommes (**figure 1**). Entre 2019 et 2021, la hausse est de 11,1 % pour les femmes et de 13,9 % pour les hommes. En 2021, l'excédent de décès par rapport à 2019 est plus marqué dans la région qu'au niveau national, ce qui n'était pas le cas en 2020, pour les femmes comme pour les hommes.

Les femmes qui exercent un métier de première ligne sont plus souvent à temps partiel que les hommes (33 % contre 10 %). C'est le cas par exemple des femmes aides à domicile : 80 % sont à temps partiel contre la moitié des hommes de cette profession. Parmi les personnels de caisse ou de la vente dans les commerces « essentiels », 44 % des femmes travaillent à temps partiel, contre 22 % des hommes. En raison de ce temps de travail plus faible, mais également d'un salaire horaire moindre, le salaire net médian des femmes est inférieur de 15 % à celui des hommes (**figure 2**). Cet écart en défaveur des femmes s'observe à tous les niveaux de l'échelle des salaires. Il est particulièrement marqué pour les 10 % les moins bien rémunérés : dans la région, le premier décile des femmes salariées de première ligne est inférieur de 29 % à celui des hommes.

Figure 1 – Excédent de décès en 2020 et 2021 par rapport à 2019, par sexe



Lecture : entre 2019 et 2020, la hausse de décès des femmes en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 7,1 %. Entre 2019 et 2021, cette hausse est de 11,1 %.

Source : Insee, état civil (au lieu de décès).

Figure 2 – Nombre et part de femmes, salaire médian et écart de salaire entre les femmes et les hommes dans les métiers de « première ligne » en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018, par métier

Métier	Nombre de femmes (salariées et non salariées)	Part de femmes (en %)	Salaire mensuel net médian des femmes salariées (en euros)	Écart de salaire médian entre les femmes et les hommes (en %)
Ensemble des métiers de « première ligne »	234 670	59	1 570	-15
<i>Dont Aide à domicile</i>	39 360	95	1 000	-17
<i>Caissier, vendeur de commerces « essentiels »</i>	33 570	66	1 350	-7
<i>Infirmier hospitalier</i>	30 620	85	2 150	-4
<i>Aide-soignant</i>	28 390	90	1 700	-5
<i>Agent hospitalier</i>	19 490	78	1 440	-2
<i>Agent d'entretien</i>	12 850	65	1 030	-24

Note : pour le calcul des salaires mensuels nets médians, les non-salariés sont exclus du champ. Seule la rémunération correspondant à l'emploi principalement exercé au cours de l'année est retenu. Les salaires sont considérés temps pleins et partiels confondus.

Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 39 360 femmes sont aides à domicile. Les femmes représentent 95 % des personnes exerçant ce métier. Quand elles sont salariées, la moitié des femmes aides à domicile perçoivent moins de 1 000 euros par mois. Ce salaire médian est inférieur de 17 % à celui des hommes exerçant le même métier.

Sources : Insee, recensement de la population 2018 ; DADS-DSN 2018.